

Date de dépôt : 20 décembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : Non à la création d'un « espace festif culturel nocturne » dans le bâtiment situé 3, sentier des Saules, propriété de l'Etat de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Implanter en plein dans un quartier d'habitation un lieu festif nocturne public de grande ampleur, générateur de nuisances sonores et d'attroupements jusque tard dans la nuit est une aberration totale. L'arrière du bâtiment donne d'ailleurs directement dans une cour où seront construits prochainement un EMS et un important bâtiment de logements. Le bruit nocturne se propagera également jusqu'à l'autre rive du Rhône, et inondera aussi le quartier Falaises/Saint-Jean.

Par ailleurs, les lieux nocturnes créent inévitablement des problèmes extrêmement difficiles à maîtriser, et qui affectent tout le voisinage. Notre quartier souffre déjà d'une façon particulièrement aiguë de problèmes de sécurité qui mettent les habitants et commerçants à rude épreuve. Venir rajouter un lieu de « festivités nocturnes » dans un quartier d'habitation déjà confronté au quotidien à des conditions de sécurité et de salubrité difficiles à gérer relève de l'inconscience.

Il faut à tout prix éviter de recréer à la Jonction une situation comme celle qui existe à la place des Volontaires, et qui génère depuis des années des nuisances intolérables pour les habitants du quartier.

Enfin, le chemin des Saules est un lieu de nature et de quiétude tout à fait exceptionnel, qu'il est essentiel de préserver. Il serait désastreux de détruire ce lieu de promenade et de détente paisible en y ouvrant un lieu nocturne en porte à faux absolu avec l'esprit du lieu.

La proposition de créer un lieu pour noctambules au sentier des Saules, a été lancée dans l'urgence, en raison de l'émoi suscité par la fermeture judiciaire du MOA. Depuis, le MOA a rouvert ses portes, et d'autres projets attractifs pour la création d'espaces culturels alternatifs ont été lancés ou sont à l'étude.

Par conséquent, les soussignés demandent aux autorités de renoncer définitivement au projet de création d'un lieu de sorties nocturnes au 3 chemin des Saules.

N.B. 312 signatures

p.a. M. Jean-François Jungo

12, rue des Falaises

1205 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conscient de l'émoi suscité par ce projet ainsi que des problèmes inévitables qui pourraient surgir en termes de nuisances sonores et de sécurité si un tel établissement devait être autorisé dans ce périmètre, le Conseil d'Etat a pris la décision de retirer la requête en autorisation de construire relative à ce projet prévu dans un bâtiment, propriété de l'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER